



## Communiqué de la Commission particulière du débat public

Vendredi 19 janvier 2018

A l'initiative de la Commission particulière du débat public présidée par Jacques Archimbaud et en coopération avec le Comité 21, s'est tenu à Paris le mercredi 17 janvier l'atelier préparatoire au débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Cet atelier a réuni 70 personnes représentant plus de 40 groupements et structures dont la liste figure sur le site <https://ppe.debatpublic.fr/atelier-preparatoire-17012018>

La commission particulière a donné aux participants des informations quant au calendrier d'adoption de la PPE. Elle a soumis à la discussion des propositions quant aux grands enjeux du débat et à ses modalités.

**Ces grands enjeux** (état des lieux de la précédente PPE, conditions de poursuite des efforts pour la transition, bouquet énergétique et mix électrique, gouvernance et pilotage de l'énergie en France) ont paru recueillir l'assentiment des participants.

Des intervenants ont cependant souligné leur attachement à plusieurs conditions de réussite du débat :

- Que les données mises à disposition du débat soient d'une objectivité et d'un niveau suffisants pour garantir le pluralisme ;
- Que l'on parte des besoins et des consommations pour débattre de l'offre et de la production d'énergie ;
- Qu'on insère bien la problématique française dans le cadre international et européen de lutte contre le réchauffement climatique ;
- Qu'on ne réduise pas le débat énergétique à la question électrique ni au nucléaire, tout en donnant à ces sujets une place à la hauteur des décisions à prendre dans les 10 prochaines années ;
- Qu'on puisse s'adresser aux publics les plus larges possibles.

**Les modalités du débat telles** qu'envisagées (initiatives nationales, territoires, publics cibles, panel citoyen, appel à initiatives) n'ont pas suscité de controverses particulières. Quelques participants ont toutefois souhaité resserrer le débat autour d'un nombre délimité de questions accessibles à tous publics.

La commission particulière tiendra compte des avis et observations formulées lors de l'atelier préparatoire pour proposer à la Commission Nationale des dates et modalités définitives du débat. Celle-ci validera le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse.